

**Prorogation d'un an du contrat de
développement et d'aménagement du
territoire du Pays de Wissembourg**

Rapport n° CP/2014/150

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Wissembourg a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 25 juin 2007 pour la période 2008-2013. Courant 2013, le territoire a souhaité que ce contrat soit prorogé d'un an. En effet, l'enveloppe du contrat de territoire n'étant que faiblement consommée, il a été jugé opportun de proroger d'une année pour consommer ces crédits plutôt que de se lancer dans l'élaboration d'un nouveau contrat en année électorale.

La présent rapport a pour objet la validation de la programmation des actions pour l'année 2014.

Sur la base d'un bilan financier des 6 années d'exécution du contrat (I), il a été demandé aux communes et à la Communauté de Communes de faire le point sur les projets qu'elles souhaitent engager au cours de l'année 2014 et pour lesquels elles sollicitent un soutien départemental (II).

I) Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2008 – 2013 par volet et par thématique

Le bilan financier a été réalisé au 31 décembre 2013. Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Montants engagés au		31/12/2013
	V1	V2	Total
Animation du territoire		439 666 €	439 666 €
Développement culturel	153 759 €	210 000 €	363 759 €
Développement de la pratique sportive	737 808 €	383 000 €	1 120 808 €
Accompagnement social	11 900 €		11 900 €
Développement économique	29 512 €		29 512 €
Développement du réseau routier	753 672 €		753 672 €
Petite enfance	156 238 €		156 238 €
Education	44 817 €		
Projet d'excellence		1 127 890 €	1 127 890 €
Projets d'intérêt local	502 085 €		502 085 €
TOTAL	2 389 791 €	2 160 556 €	4 550 347 €

Après 6 ans d'exécution, le territoire a consommé 4,55 €, soit **84 %** de l'enveloppe de référence du contrat qui s'élève à 5 409 403 € pour 6 ans.

Par ailleurs, la commune de Wissembourg dispose d'une enveloppe pour le financement des opérations « patrimoine ». Cette enveloppe, d'un montant total de 828 600 € est consommée à hauteur de 440 250 €.

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général sont les suivants :

- La création d'itinéraires cyclables, comme projet d'excellence du territoire : 1 127 890 € de subvention
- divers travaux de création ou de rénovation d'équipements sportifs et socio-éducatifs dans les communes : 1 120 808 €
- divers travaux de voirie dans toutes les communes : 753 672 €
- des projets PIL (coût HT inférieur à 50 000 €) qui représentent plus de 500 000 € de subvention

Ainsi, le solde d'enveloppe disponible à l'issue de la période initiale de contractualisation se monte à **859 057 €**. Au regard du montant encore disponible sur l'enveloppe, le territoire a souhaité proroger le contrat d'une année, plutôt que de passer de suite en contrat de seconde génération. C'est donc sur la base du solde de l'enveloppe que l'ensemble des maîtres d'ouvrage a identifié les nouvelles opérations à inscrire pour l'année de prorogation (2014).

II) La nouvelle programmation 2014

Compte tenu des crédits restants les nouveaux projets doivent être financés dans l'épure de cette enveloppe et les dossiers présentés dans l'année.

Le détail de la nouvelle programmation des opérations est joint en annexe du présent rapport.

Thématique	V1	V2	TOTAL des aides
Voirie	277 248 €		277 248 €
Développement économique	75 000 €		75 000 €
Soutien aux écoles	41 322 €		41 322 €
Développement culturel et culturel	36 042 €		36 042 €
Equipements sportifs et socio éducatifs	301 754 €		301 754 €
Projets d'intérêt local	38 420 €		38 420 €
Animation du territoire		89 271 €	89 271 €
TOTAL	769 786 €	89 271 €	859 057 €

En outre, l'enveloppe dédiée au subventionnement des opérations « patrimoine » de la ville de Wissembourg est maintenue jusqu'à fin 2014. Un point sur les opérations à inscrire à ce titre sera fait avec la commune après les élections municipales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Suite à l'avis favorable de la commission du développement des territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la programmation 2014 établie à l'occasion de la prorogation d'un an du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Wissembourg, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL